



DOSSIER DE PRESSE

CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER

Jeudi 14 décembre 2012

Coopération comptable

Une convention échelonnée sur cinq ans

Le Département de la Creuse et les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de la Creuse ont développé de longue date des relations de collaboration étroite et de confiance orientées vers la recherche d'une plus grande efficacité des circuits comptables et financiers et d'un meilleur service rendu aux usagers.

Les deux précédentes conventions de services comptable et financier (CSCF), conclues respectivement les 14 novembre 2006 et 26 novembre 2009, ont permis d'œuvrer en commun, notamment pour améliorer la qualité comptable. Un bilan positif peut être dressé de ce partenariat renforcé, puisque 9 des 12 actions ont été réalisées au titre de la première convention, et 6 sur 9 l'ont été au titre de la seconde.

Après une réflexion approfondie, il est apparu nécessaire aux partenaires de mener à bien les actions qui n'ont pu l'être pour des raisons essentiellement logistiques (comme le passage au PES V2, rendu obligatoire à la date du 1er janvier 2015 en vertu de l'arrêté du 3 août 2011 portant dématérialisation des opérations en comptabilité publique, la dématérialisation des pièces comptables et justificatives, ainsi que la mise en place d'un contrôle partenarial d'une chaîne de dépense).

De surcroît, l'enrichissement de l'offre de services aux collectivités territoriales par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse, combinée à de nouveaux besoins, permet de souscrire de nouveaux engagements.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche partenariale, échelonnée sur une période de cinq ans, le Département de la Creuse, la DDFiP de la Creuse et la Paierie Départementale s'accordent à la mise en place de **11 actions communes**.

Ces actions figurent en annexe, sous forme de fiches, et se répartissent autour de **4 axes principaux** suivants :

- Axe 1 Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable
- Axe 2 Optimiser la chaîne de dépenses
- Axe 3 Optimiser la chaîne de recettes
- Axe 4 Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions comptables